

*Commission locale de l'eau
Basse Vallée de l'Ain*



RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 1998

L'article 4 du décret du 24 septembre 1992, relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, prévoit que la Commission Locale de l'Eau établira un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur la perspective de la gestion des eaux dans le sous-bassin de sa compétence.

Ce rapport est transmis au préfet de l'Ain, au préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin.

1- Rappel des évènements de l'année (cf. tableau p.5)

1-1 Le SIVU du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain

Trois réunions statutaires du SIVU ont eu lieu pendant l'année 1998 :

- le 15 avril 1998 pour définir le bureau, élire le président et les vice-présidents.
- le 13 mai 1998 pour approuver le budget primitif 1998, demander des subventions et créer deux postes.
- le 21 août 1998 pour présenter les deux personnes employées par le SIVU, prendre acte des conventions et des contrats de location passés par le SIVU, informer les communes sur le questionnaire SAGE, communiquer sur la Directive Habitats (intervention DIREN et DDA)

Les 2 agents du SIVU (Mlle Esther LOCHON, secrétaire à ½ temps, et M. Julien SEMELET, chargé de mission) ont été recrutés les 12 et 15 mai 1998. Leurs contrats ont débuté le 1^{er} juin 1998 au Château de Chazey/Ain.

L'inauguration du SIVU s'est tenue le 3 juin 1998 en présence de la presse locale (Progrès, Voix de l'Ain, l'Ain agricole, Lyon Figaro, Courrier de l'Ain).

1-2 La Commission Locale de l'Eau (CLE)

Elle s'est réunie 2 fois au cours de l'année 1998, conformément à l'article 5 du règlement intérieur :

- le 24 avril 1998 : lors de cette séance, la CLE a décidé de modifier son règlement intérieur afin de rendre publique toutes les séances plénières de la CLE, d'associer des experts aux travaux de la CLE (avis favorable pour la CNR), de fusionner les bureaux exécutifs de la CLE et du SIVU du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain.

- le 16 décembre 1998 : la première version du document « Etat des lieux-diagnostic » a été présentée en séance. **La CLE a approuvé la nécessité de réaliser les études complémentaires mises en évidence lors de l'état des lieux.**

Trois études seront financées par le budget prévu pour l'élaboration du SAGE : étude hydrogéologique, étude géomorphologique, étude sur les activités liées à l'eau. La dernière étude citée sera financée en partie par les organismes concernés.

Deux autres études seront réalisées par une maîtrise d'ouvrage extérieure au SIVU du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain : inventaire des zones humides, étude pour optimiser la gestion des débits.

1-3 Le Bureau exécutif de la CLE et du SIVU

Le Bureau s'est réuni tous les mois depuis janvier 1998 à l'exception des mois d'avril, juillet et décembre.

Le travail du bureau a consisté à orienter et épauler le chargé de mission dans l'élaboration de la première phase du SAGE «l'état des lieux-diagnostic ». Le bureau joue un rôle essentiel en

matière de concertation et d'échange. Il est composé de 24 membres qui ont participé de façon assidue à l'ensemble des réunions, ce qui montre l'investissement important des acteurs de la vallée dans le SAGE.

Le bureau est également un lieu d'information et de découvertes :

- Deux exposés ont eu lieu en séance, «l'agriculture et l'irrigation » (D. MARTIN, ASIA) et « les rivières mobiles » (M. COULET, FRAPNA).
- Des comptes-rendus réguliers sont proposés sur la cellule d'alerte de la basse rivière d'Ain, sur des stages ou colloques relatifs à l'aménagement et la gestion des eaux. La CLE a été invitée aux journées «Maïs et Environnement » organisées entre autre par l'Association des Irrigants (ASIA) et la Chambre d'agriculture de l'Ain.
- La fédération de canoë-kayak a mis à disposition de la CLE des canoës, afin que celle-ci puisse descendre la rivière d'Ain, le 21 août 1998, de Pont d'Ain à Chatillon-la-Palud.

Plusieurs décisions ont été prises par le bureau en terme de fonctionnement et d'actions :

- Participation du chargé de mission aux travaux de la cellule d'alerte, au comité de gestion du site classé du confluent Ain-Rhône, à la commission environnement du schéma des carrières.
- Remplacement de Monsieur ROCHE et Monsieur BERTHIER, au sein du bureau par, respectivement M. HERMAN et Mme GOY-CHAVENT. M. HERMAN devenant également président de la commission thématique N°2.
- L'intitulé de la commission N°2 est dorénavant «Quantité et qualité de la ressource en eau ».
- Envoi d'un questionnaire à chaque commune du SAGE afin de récupérer des informations pour l'état des lieux et de connaître leur avis sur la démarche SAGE.
- Intégration de la Directive Habitats comme un volet du SAGE afin d'éviter la multiplication des documents en terme de gestion.
- Organisation de réunions préalables aux commissions thématiques associant des experts, des scientifiques et des hommes de terrain.

1-4 Les commissions thématiques

Cinq réunions concernant les commissions thématiques ont eu lieu, sans compter les 4 réunions préparatoires regroupant des experts et des scientifiques :

Les réunions préparatoires ont été souhaitées par le bureau de manière à associer des experts et des scientifiques à la CLE et de profiter de leur grande expérience du secteur. Ces premières réunions ont permis de faire le point sur les connaissances et de proposer des études complémentaires éventuelles. Les réflexions ont ensuite été présentées et discutées en commission thématique.

Date des réunions préparatoires ou Comités techniques :

- 13/10/98 : commission N°1 (gestion des rives et du lit des rivières).
- 05/10/98 : commission N°2 (quantité et qualité de la ressource en eau).
- 03/11/98 : commission N°3 (observation des milieux naturels).
- 21/10/98 : commission N°4 (tourisme-pêche-loisirs).

Date des réunions des commissions thématiques :

- 15/07/98 : réunion commune aux 4 commissions thématiques qui a permis de présenter le personnel du SIVU et de proposer un mode de fonctionnement des commissions thématiques.
- 6/11/98 : réunion commune aux commissions N°1 et 2 (bilan des connaissances, présentation d'études complémentaires).
- 20/11/98 : réunion de la commission N°3 à 9H00 et de la commission N°4 à 10H30 (bilan des connaissances, présentation d'études complémentaires).

2- Communication

En terme de communication, le bureau exécutif a décidé dans un premier temps de réaliser un bulletin trimestriel d'information sur l'état d'avancement du SAGE (envoi aux communes et aux membres de la CLE) et de créer une page de présentation sur le réseau Internet (en cours).

Au niveau des médias, le bureau a profité de l'inauguration des locaux du SIVU pour communiquer sur le SAGE Basse Vallée de l'Ain.

Le bureau a répondu favorablement à deux demandes d'intervention :

- 24/10/98 : journée de formation des membres d'associations de pêche et de protection de l'environnement organisée par le COFEPRRA et la FRAPNA.
- 12/11/98 : présentation du SAGE Basse Vallée de l'Ain au Conseil Général de l'Isère dans le cadre de la mise en place du futur SAGE Drac.

3- Etat d'avancement du SAGE

La phase active marquée par le recrutement d'un chargé de mission a permis de mettre en place un réseau d'information entre différents SAGE du bassin, entre les acteurs de la vallée et les différentes procédures de planification en cours.

Depuis l'été, le travail a consisté principalement à élaborer un « état des lieux diagnostic » sur la base des nombreuses études existantes, des informations issues du questionnaire envoyé aux communes et des entretiens avec les différents acteurs de la vallée.

Cette première phase du SAGE est partiellement terminée. La première mouture du document « état des lieux-diagnostic » a été présenté à la CLE le 16-12-98. La version définitive sera validée lors de la prochaine réunion de la CLE après consultation des commissions thématiques et des communes du SAGE.

Cet état des lieux a permis de mettre en évidence les principales problématiques rencontrées sur le périmètre du SAGE, de définir les enjeux et de proposer des études complémentaires nécessaires, pour améliorer les connaissances et définir les objectifs et les actions du SAGE.

L'état des lieux permettra de réaliser la prochaine séquence du SAGE « tendances et scénarii ». Il s'agira d'analyser les problématiques et de définir les objectifs en terme de gestion à travers différentes scénarii.

4- Fonctionnement du SIVU

4-1 La mise en place

Les locaux, installés au Château de Chazey/Ain, ont été inaugurés le 3/06/98. Le personnel a emménagé dans des bureaux neufs non équipés. Les charges liées à l'installation du SIVU sur un plan administratif et technique, ont retardé la mission de la CLE. Depuis début septembre, le SIVU est complètement équipé au niveau informatique, téléphonie et reprographie et fonctionne à plein régime.

4-2 Bilan comptable après 6 mois d'activité

A/ Etat des recettes au 31/12/98

	Prévisions BP 1998	Réalisations des recettes 1998	Recettes à recevoir sur BP 1998	Excédent hors BP 1998
Subvention Etat (1)	50 000,00 Frs	0,00 Frs	50 000,00 Frs	0,00 Frs
Subvention Région (2)	80 000,00 Frs	56 000,00 Frs	24 000,00 Frs	0,00 Frs
Subvention Département (3)	50 000,00 Frs	163 000,00 Frs	0,00 Frs	113 000,00 Frs
Participation Communes (4)	163 000,00 Frs	145 304,00 Frs	17 696,00 Frs	0,00 Frs
Subvention Agence de l'Eau (5)	80 000,00 Frs	141 000,00 Frs	0,00 Frs	61 000,00 Frs
TOTAUX GLOBAUX	423 000,00 Frs	505 304,00 Frs	91 696,00 Frs	174 000,00 Frs

(1) Versement de subventions par acompte de 20 % selon le montant des dépenses engagées par le SIVU.

(2) La subvention de 56 000,00 Frs correspond à 70 % de la subvention totale de la 1^{ère} année du poste de chargé de mission (80 000 Frs), le complément sera versé en juin 1999.

Un 2^{ème} dossier sera établi courant printemps 1999 sur la 2^{ème} année de financement du poste de chargé de mission, selon le même prorata.

Un 3^{ème} dossier sur la politique de l'eau sera constitué dès l'élaboration des cahiers des charges des études complémentaires.

(3) La subvention de 163 000 Frs correspond à la 1^{ère} année de fonctionnement du SIVU. Courant février 1999, une somme de 163 000,00 Frs sera à nouveau versée.

(4) Au 31/12/98, 35 communes sur 40 ont versé leur participation.

(5) Le versement de 141 000,00 Frs correspond à 70 % de 201 000,00 Frs (1^{er} dossier du poste de chargé de mission) ; les 30 % restant seront versés à la remise du document SAGE.

Un 2^{ème} dossier sera constitué dès que les cahiers des charges des études complémentaires seront établis.

B/ Etat des dépenses au 31/12/98

	Montants
Total dépenses 1998 jusqu'au 30/11/1998	214 493,14 Frs
Total dépenses de décembre 1998	+ 55 383,64 Frs
TOTAL DEPENSES EXERCICE 1998	269 876,78 Frs

C/ Récapitulatif

	Prévisions BP 1998	Réalisations des dépenses 1998	Excédent théorique par rapport au BP 1998
Exercice 1998	423 000,00 Frs	269 876,78 Frs	+ 153 123,22 Frs
	Recettes totales au 02/12/1998	Dépenses estimatives au 31/12/1998	Solde estimatif de trésorerie au 31/12/1998
Exercice 1998	505 304,00 Frs	269 876,78 Frs	+ 235 427,22 Frs